



Délégués du personnel **CFDT** du réseau commercial Groupama Loire-Bretagne Réunion du 08 Février 2017

Affectation des conseillers particuliers

Les DP CFDT renouvellent leur demande quant à la teneur du courrier qui sera transmis à chaque salarié en mars 2017. Les DP CFDT exigent d'avoir un lieu d'affectation précis (agence) A défaut les DP CFDT porteront cette revendication auprès de l'inspection du travail.

La direction enverra le courrier d'affectation en avril 2017.

Remplacement des missions temporaires

Les DP CFDT s'étonnent de l'évolution de l'organisation du travail dans l'entreprise. En effet nous constatons que des départs en mission temporaires ne sont pas remplacés. Les DP CFDT constatent une nouvelle fois le non-respect de l'accord.

Actuellement une personne n'est pas remplacée (agence web). La direction précise qu'il n'y a pas de velléités de ne pas respecter l'accord.

Classification des chargés de clientèle

Selon les normes retenues dans le projet de réforme du schéma de distribution des marchés spécialisés, les DP CFDT constatent que les Chargés de clientèle gèrent des dossiers dédiés aux Chargés d'affaires.

En conséquence, les DP CFDT demandent que la classification des Chargés de clientèle soit alignée sur celle des Chargés d'affaires.

Genesys

Genesys modifie l'organisation et les conditions de travail des salariés.

Suite à la mise en place du bandeau GENESYS, les DP CFDT demandent si « le logage » est un outil de mesure et de contrôle du temps de travail ?

La direction précise que ce n'est pas le cas et confirme que l'outil est à la main du conseiller qui a la possibilité de se mettre en retrait s'il le souhaite et en fonction de son activité.

Les DP interpellent la direction sur les nombreuses dérives liées à cet outil (exemples au dos du flash).

Frais de vie

Les DP CFDT demandent que la réponse à la question 7 du dernier compte rendu « Elle précise que les factures de supermarché ne sont normalement pas acceptées. Une tolérance peut être acceptée par le management, dès lors que la facture ne correspond pas à une liste de courses. » soit intégrée à la note de service.

La direction ne souhaite pas l'intégrer mais confirme que les factures de supermarché intégrant un sandwich notamment seront prises en compte.

Formations

Les DP CFDT dénoncent que des formations soient planifiées pendant les vacances scolaires ce qui contrevient à la conciliation vie privée/vie professionnelle et demandent que la planification des remplacements soit du rôle des managers.

La direction précise qu'il faut effectivement éviter ces cas. Elle en prend acte et va faire un message dans ce sens.

Résultats Thémis

Les DP CFDT sont interpellés par les salariés sur la non fiabilité des résultats épargne remontés dans Thémis et demandent quelles sont les consignes données au manager pour régulariser ces situations ?

La direction précise que l'outil est compliqué mais assure que tous les résultats font l'objet de retraitements. Si vous constatez des anomalies revenez vers vos collègues DP CFDT ...

Congés maternité

58 salariées ont reçu un courrier indiquant la régularisation de leur rémunération variable suite aux congés post maternité pris en 2015 . Contrairement au message du directeur commercial, ce n'est pas la direction commerciale qui est à l'initiative de la régularisation mais bien la CFDT.

Rendons à CESAR ce qui appartient à CESAR

**Prochaine réunion Délégués du Personnel : Mercredi 14 Mars 2017.
Nous comptons sur vous pour nous transmettre vos questions !**



BIG BROTHER

is managing you

GENESYS- La face cachée de big brother...

Extraits de messages reçus par les conseillers...

« J'ai lu la note CE, en lien avec l'encart Genesys où il est écrit que c'est à la main du conseiller je voulais prévenir que c'est faux. Encore hier mon RDS a appelé à l'agence pour me dire que le taux de décroché n'était pas bon car nous sommes trop en retrait, l'assistante départementale a appelé X..... pour lui dire aussi qu'elle venait de louper un appel et qu'elle voulait savoir pourquoi. Leur logiciel est invivable. »

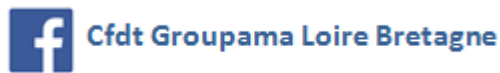
« Pourquoi n'as-tu été logué que 30mn ce matin ? »

« Je voulais juste t'informer que j'ai eu un appel dece matin me demandant pourquoi je n'avais été logué que 2h50 ce matin... »

Et aussi« Tu es arrivée à 8h34 ce matin »

Si vous voulez nous faire parvenir vos messages (nous les publierons de façon anonymes) envoyez à cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.com

N'hésitez pas à nous contacter



<http://cfdtglb.fr/>